

EN ZONE RIVERAINE

Je prends mes distances

Auto-évaluation de vos pratiques en milieu riverain pour la zone agricole

Est-ce que vos pratiques protègent le cours d'eau ?

Critères	Pointage sur 85
Végétation dans la bande minimale de 3 mètres (m) de protection incluant au moins 1 mètre (m) sur le talus	
Une bande d'arbustes est présente sur plus de 3 m de la ligne naturelle des hautes eaux et sur plus de 1 m en haut de talus.	10
Une bande d'arbustes est présente dans le 3 m de la ligne naturelle des hautes eaux et sur plus de 1 m en haut de talus.	5
Il y a quelques arbustes présents dans le 3 m de la ligne naturelle des hautes eaux et sur plus de 1 m en haut de talus.	3
Des plantes herbacées ne sont pas coupées sur le 3 m à partir de la ligne naturelle des hautes eaux et sur plus de 1 m en haut de talus.	3
Un espace végétalisé de moins de 1 m en haut du talus est présent.	0
Accès au cours d'eau	
Des traverses de type pont ou ponceau sont aménagées conformément aux normes en vigueur.	5
Le chemin de ferme traverse le cours d'eau perpendiculairement.	5
Le chemin de ferme traverse le cours d'eau en biais.	0
Les animaux de ferme n'ont pas accès au cours d'eau et une traverse est aménagée.	5
Talus riverain	
Aucun aménagement ou matériau n'est présent directement au sommet ou à la base du talus du cours d'eau.	10
Un tuyau de drain pluvial se déverse au sommet ou dans le haut du talus et son écoulement est dirigé jusqu'à l'eau du cours d'eau avec un drain flexible.	5
Un tuyau de drain pluvial se déverse au sommet du talus ou dans ce dernier.	0
Des aménagements (chemin, bâtiment) ou des matériaux (bois, déchets, neige, roches) présents plus de 15 m du haut du talus du cours d'eau.	5
Des aménagements (chemin, bâtiment) ou des matériaux (bois, déchets, neige, roches) présents moins de 15 m du haut du talus du cours d'eau.	0
Les arbres et les souches sont conservés à proximité des talus riverains (bas de pente, mi-pente, haut de pente, replat du talus).	5
Les arbres et les souches ne sont pas conservés à proximité des talus riverains (bas de pente, mi-pente, haut de pente, replat du talus).	0
Drains agricoles	
Les sorties de drains sont stabilisées pour éviter l'érosion.	5
Les sorties de drains ne sont pas toutes stabilisées.	0
L'eau des drains agricoles est rejetée dans un marais filtrant ou un bassin de décantation avant de rejoindre le cours d'eau.	5
Les sorties de drains sont à un niveau suffisamment haut pour permettre un processus naturel de sédimentation sans surcharger le talus.	3
Les sorties de drains sortent au niveau ou sous le niveau de la ligne naturelle des hautes eaux.	0
Culture	
À l'approche du cours d'eau, les rangs sont cultivés perpendiculairement à la pente.	5
À l'approche du cours d'eau, les rangs sont cultivés parallèlement à la pente.	0
Des cultures de couvre-sol d'hiver sont utilisées.	5
Il n'y a pas de cultures de couvre-sol d'hiver utilisées.	0
Des cultures intercalaires sont utilisées.	5
Il n'y a pas de cultures intercalaires utilisées.	0
Des pratiques de travail réduit du sol sont mises en place.	5
Aucune pratique de travail réduit du sol n'est mise en place.	0
Pesticides et fertilisants	
En tout temps, une bande de protection sans application de pesticides et de fertilisants est laissée à au moins 1 m du fossé et 3 m du cours d'eau.	5
La majeure partie du temps, une bande de protection sans application de pesticides et de fertilisants est laissée à au moins 1 m du fossé et 3 m du cours d'eau.	2
Aucune bande de protection sans application de pesticides et de fertilisants n'est laissée à au moins 1 m du fossé et 3 m du cours d'eau.	0
Installations sanitaires	
Raccordement adéquat au réseau sanitaire.	5
Une vérification de conformité de l'installation septique a été réalisée il y a moins de trois ans.	5
Une vérification de conformité de l'installation septique a été réalisée il y a plus de 3 ans.	3
Aucune vérification de conformité de l'installation septique n'a jamais été réalisée ou l'installation septique n'est pas conforme.	0
Milieus naturels	
La forêt et les milieux humides présents sont conservés.	5
La forêt présente a été transformée pour culture.	0
Les milieux humides présents ont été asséchés ou remblayés.	0
Description du pointage : 10 ou 5 : excellent 3 : bon 0 : à améliorer	
Votre résultat :	
Entre 65 et 85 points	Félicitations vos pratiques sont exemplaires!
Entre 55 et 64 points	Bravo! Continuez de cette façon.
Entre 34 et 54 points	Il y a lieu d'évaluer les améliorations qui peuvent être apportées.
Moins de 33 points	Vous devriez revoir vos pratiques.